

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 14 au 27 juin 2023

1 Actualités européennes

- Transports durables : des règles pour stimuler les systèmes de transport intelligents et pour des transports plus sûrs et plus efficaces
- Économie sociale : la Commission européenne propose des moyens d'exploiter pleinement son potentiel en matière d'emploi, d'innovation et d'inclusion sociale
- Budget de l'Union européenne : la Commission européenne propose une plateforme Technologies stratégiques pour l'Europe («STEP») pour favoriser le leadership européen dans le domaine des technologies critiques
- Budget de l'Union européenne : la Commission européenne propose de renforcer le budget à long terme de l'Union européenne pour faire face aux défis les plus pressants
- Parlement européen : les députés veulent créer une Journée européenne pour les victimes des crises climatiques

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

<p><u>29 et 30 juin 2023</u></p>	<p><u>Conseil européen</u></p> <p><i>Représentant(e) belge : <u>M. Alexander De Croo</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine - politique industrielle de l'Union - sécurité et résilience économique - coopération UE-OTAN - migrations - débat stratégique sur la Chine
<p><u>11 juillet 2023</u></p>	<p><u>Conseil « Affaires générales » (CAG)</u></p> <p><i>Représentant(e) belge : <u>Mme Hadja Lahbib</u></i></p>	<p>L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u></p>

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- Plateforme Technologies stratégiques pour l'Europe (STEP)

Depuis plusieurs années, l'Union européenne a pour objectif stratégique de renforcer la compétitivité de son économie en lui faisant accomplir sa mue écologique et numérique.

L'objectif de cette proposition de règlement est de soutenir l'ancrage et la montée en puissance dans l'Union européenne des activités de développement et de fabrication de technologies émergentes critiques pour les transitions écologique et numérique.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 15 août 2023

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Transport par voies navigables intérieures — règles européennes intelligentes et flexibles en matière d'équipage

Il n'existe actuellement aucune réglementation de l'Union sur les exigences en matière d'équipage pour le transport par voies navigables intérieures. Les normes en matière d'équipage remontent souvent à près de 30 ans et diffèrent d'un État membre à l'autre et d'un bassin hydrographique à l'autre.

Cette proposition de règlement vise à introduire, au niveau de l'Union européenne, des règles d'équipage faciles à mettre en œuvre ainsi que des outils numériques pour le transport par voies navigables intérieures.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 11 juillet 2023

- Renforcer l'espace administratif européen

Ce projet de communication de la Commission européenne sur le renforcement de l'espace administratif européen vise à présenter une série d'actions visant à aider les administrations publiques des États membres à mieux faire face aux défis actuels et futurs.

L'objectif est de permettre une coopération renforcée entre les administrations publiques et d'offrir un cadre commun à toutes les composantes nationales de l'espace administratif européen afin de soutenir l'effort sans précédent nécessaire pour stimuler la croissance, assurer la stabilité et atteindre les objectifs des transitions écologique et numérique.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 juillet 2023

- [Rapport 2023 sur la citoyenneté de l'Union](#)

La Commission européenne rend compte tous les trois ans de l'application des dispositions du droit de l'Union relatives à la citoyenneté de l'Union et à la non-discrimination. Le rapport 2023 fera le point sur l'évolution observée dans ce domaine depuis le dernier rapport de 2020, notamment pour ce qui concerne la Cour de justice de l'Union européenne.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 juillet 2023

5 Cour des comptes européenne

- [Rapport spécial 16/2023 : la Commission européenne et la gestion de la dette liée à NextGenerationEU](#)

L'initiative *NextGenerationEU* accorde des subventions et des prêts aux États membres afin de soutenir la relance de leur économie après la pandémie de la Covid-19. La Commission européenne financera cette dernière par l'émission d'obligations pour un montant maximal de 807 milliards d'euros sur les marchés des capitaux. La Cour des comptes européenne a examiné si la Commission européenne avait mis en place des systèmes efficaces pour gérer la dette contractée afin de financer *NextGenerationEU*. Selon la Cour des comptes européenne, la Commission européenne n'a pas prêté une attention suffisante à la définition des objectifs stratégiques ni à la mesure de sa performance en matière de gestion de la dette et à la communication d'informations la concernant.

- [Rapport spécial 15/2023: La politique industrielle de l'Union en matière de batteries](#)

Les batteries permettent la transition vers une énergie propre sont désormais un élément essentiel de la compétitivité du secteur automobile. En 2018, dans le cadre de la politique industrielle de l'Union, la Commission européenne a fait des batteries un impératif stratégique pour la transition de l'Union vers une énergie propre, et lancé un plan d'action visant à faire de l'Europe un chef de file mondial de la production et de l'utilisation de batteries durables. La Cour des comptes européenne a évalué la pertinence de ce plan, sa mise en œuvre et les résultats obtenus à ce jour. La Cour des comptes européennes est parvenue à la conclusion que malgré des insuffisances au niveau du suivi, de la coordination et du ciblage, et bien que l'accès aux matières premières reste un défi stratégique majeur, la Commission européenne est parvenue à promouvoir efficacement une politique industrielle de l'Union concernant les batteries.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : [le jeudi 29 juin 2023 à 14h](#)